



## ABONNEMENT SCOLAIRE REGLEMENTE (A.S.R.)



Cet imprimé est destiné aux élèves demi-pensionnaires

Domiciliés à **Béhuard, Briollay, Savennières Soucelles, Trélazé**

**et Loire Authion (Andard, Bauné, Brain-sur-l'Authion, Corné,**

**La Bohalle, La Daguenière, Saint-Mathurin-sur-Loire),**

empruntant quotidiennement les T.E.R. de la S.N.C.F.

**ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

Angers Loire Métropole et son réseau Irigo, la gare SNCF d'Angers et le service T.E.R. ont le plaisir de vous proposer le nouveau dossier **Irigo TER - Scolaire pour 2018/2019**.

Il est composé de quatre pages :

- **Pages 1 et 2** – les conditions d'attribution de la subvention (*partie à conserver par la famille*)
- **Pages 3 et 4** – le formulaire de demande de prise en charge

**Le formulaire Irigo TER - Scolaire doit être renvoyé dûment complété et signé (avec 2 photos d'identité et 1 enveloppe timbrée): \***

**→ avant le 31 juillet 2018**

**→ à Service Consommateurs IRIGO  
CS 90032  
49180 St Barthelemy d'Anjou CEDEX**

Seuls des problèmes particuliers d'affectation ou de déménagement peuvent justifier la présentation d'une demande tardive.

**Au-delà de cette date, votre enfant n'est pas assuré d'avoir son abonnement pour la rentrée.**

**Accueil téléphonique au 02.41.33.64.64  
du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 18h00**

\* Toute demande incomplète sera retournée.

## 1 - LES CONDITIONS POUR BENEFICIER DES A.S.R.

Les parents de l'élève utilisateur de l'abonnement doivent être domiciliés sur une de ces communes d'Angers Loire Métropole : **Savennières, Béhuard, Briollay, Soucelles, Loire Authion (Andard, Bauné, Brain-sur-l'Authion, Corné, La Bohalle, La Daguenière, Saint-Mathurin-sur-Loire) et Trélazé.**

- L'élève doit impérativement fréquenter l'établissement le plus proche du domicile pour l'option choisie (public ou privé sous contrat, selon le choix parental),
- L'élève doit utiliser le train au minimum 8 fois par semaine,
- Est considéré scolaire, un élève fréquentant une classe du 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré, jusqu'à la terminale incluse.

## 2 - SONT EXCLUS DE CETTE AIDE

- Élèves internes,
- Les formations post-baccalauréat (classes prépa) et les étudiants (BTS, IUT, université, etc...),
- Les apprentis âgés de 16 ans et plus,
- Les élèves scolarisés dans un établissement hors contrat,
- Si l'établissement est situé à moins de 3 km du domicile ou sur la même commune.

## 3 - LA PROCEDURE DES DOSSIERS A.S.R.

- Le dossier doit être dûment complété et signé. Il sera à transmettre par courrier à Service Consommateurs IRIGO CS 90032 49180 St Barthélémy d'Anjou CEDEX
- Les parents ou le représentant légal doivent remplir les parties jaunes (en pages 3 et 4) du dossier. La famille peut fournir tous documents qu'elle jugera nécessaires et qui permettront de justifier le lieu de scolarité, si les conditions (cf point 1) ne sont pas remplies,
- Le cachet de l'établissement scolaire est obligatoire sur la partie rouge (en page 3) et doit être apposé avant l'envoi du dossier,
- Les pages 1 et 2 sont à conserver par la famille,
- Les pages 3-4 devront être transmises par la famille par courrier à Service Consommateurs IRIGO CS 90032 49180 St Barthélémy d'Anjou CEDEX qui l'étudiera dans les meilleurs délais.
- Le dossier doit être accompagné **d'une enveloppe timbrée au nom et adresse du demandeur** afin d'être informé de la mise à disposition de l'abonnement scolaire à la gare SNCF, ainsi que de 2 photos d'identité de l'élève.
- Une fois l'étude du dossier terminée, la famille se rend en gare SNCF d'Angers St Laud pour payer.

## 4 - PARTICIPATION FINANCIERE

La participation familiale, qui correspond à l'abonnement annuel du tarif annuel bus-tram IRIGO, doit être payée en gare SNCF d'Angers St Laud. La carte SNCF de l'abonnement scolaire (ASR) sera délivrée lors du paiement, accompagnée de la carte A'tout Irigo permettant l'utilisation des bus et tramways.

A noter :

- Pour toutes demandes de duplicata de la carte SNCF (vol, perte ou détérioration), un chèque de 20 € sera demandé à l'ordre de la SNCF.
- Pour un duplicata de la carte A'tout IRIGO, il sera demandé un règlement de 5 € à l'ordre d'Irigo

## 5 – DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies par KEOLIS ANGERS, à partir de ce formulaire, font l'objet d'un traitement informatisé nécessaire à la gestion des relations commerciales ainsi qu'à la gestion des impayés. Ces données sont destinées à Irigo qui est responsable de traitement, ainsi que, le cas échéant à ses partenaires, sous-traitants ou prestataires situés dans l'Union Européenne et aux filiales du Groupe KEOLIS. Vos données sont conservées pour les durées nécessaires à la gestion administrative et comptable des services souscrits et la promotion des services.

Vos données sont conservées pour les durées nécessaires à la gestion administrative et comptable des services souscrits et la promotion des services. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre [politique de confidentialité](#). Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et/ou de suppression de vos données personnelles. Vous pouvez également vous opposer à leur traitement à des fins commerciales. Vous pouvez exercer ces droits, ou adresser toute autre question, à [dpo@keolisangers.fr](mailto:dpo@keolisangers.fr)



**DEMANDE D'ABONNEMENT SCOLAIRE REGLEMENTE**

(ASR) SUR LES T.E.R. DE LA

**Joindre  
2 photos d'identité  
de l'enfant**

**Cet imprimé est destiné aux élèves demi-pensionnaires  
domiciliés dans une commune d'Angers Loire Métropole,  
empruntant quotidiennement les T.E.R. de la S.N.C.F.**

Votre photo pourra être  
conservée sous forme  
électronique pendant 3  
ans. Si vous y êtes  
opposé, cochez la case  
ci-contre :

**ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

**ÉLÈVE UTILISANT L'ABONNEMENT IRIGO TER SCOLAIRE (partie à remplir par le représentant légal de l'élève)**

NOM\* : ..... Prénom\* : .....

Adresse\* (rue ou lieu-dit) : .....

Commune\* : ..... Code Postal\* : .....

**CONDITION DE L'ABONNEMENT**

Coches les cases correspondantes\*

Première demande

Duplicata

TRAJET SNCF\* :

Depuis :  Savennières-Béhuard

Briollay-Soucelles

Saint-Mathurin-sur-Loire

La Bohalle

Trélazé

**Vers : Angers Saint Laud**

**Gare de retrait du dossier** : Gare SNCF d'Angers Saint Laud

**SUITE DU DOSSIER AU VERSO .../...**

\*Mentions obligatoires

**SCOLARITE SUIVIE (partie à remplir par l'établissement scolaire de l'élève)**

Nom exact de l'établissement scolaire : .....

(Précisez : école, collège, segpa, lycée, lycée technique ou agricole...)

Commune : .....

Classe: ..... Option : .....

Lv1 : ..... Lv 2 : ..... Lv 3 : .....

Le directeur de l'établissement (ou son représentant) atteste l'exactitude des données.

Cocher les cases correspondantes aux jours de scolarité :

| lundi                    | mardi                    | mercredi                 | jeudi                    | vendredi                 | samedi                   |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Cachet, date et signature  
de l'établissement

N° d'immatriculation de l'établissement

.....

**Cadre réservé à Keolis Angers, opérateur du réseau bus-tram IRIGO**

Keolis Angers prend en charge le prix d'un abonnement en TER 2<sup>ème</sup> classe selon les modalités suivantes :

Cas 1 – le montant total TER – le montant de l'abonnement annuel Train+Irigo scolaire payé par les parents ou le représentant légal de l'élève → Prix : ..... € TTC

Cas 2 - refus du dossier pour la raison suivante : .....

Cachet Keolis Angers

**L'abonnement TER sera valable du 01/09/2018 au 06/07/2019.**

**et l'abonnement IRIGO sera valable du 01/09/2018 au 31/08/2019.**

Angers, le.....

N° département de prise en charge : 49

**Cadre réservé à la SNCF**

Code mandataire : 492

Montant à facturer (100 % du coût total): ..... €

Numéro de contrat : .....

Distance : ..... km

Attestation du paiement  
de l'ensemble de l'année  
2018/2019

...../.....

Je soussigné, le représentant légal de l'enfant pour lequel la demande A.S.R. a été remplie,

**IDENTITE DU RESPONSABLE LEGAL DE L'ÉLÈVE** (partie à remplir par le représentant légal de l'élève)

Père  Mère  Tuteur  Référent de la famille d'Accueil  Association

NOM\* : ..... Prénom\* : .....

Tél\* : ..... Mobile\* : ..... Courriel\* : .....@.....

Adresse\* (si différente de celle de l'élève) : .....

Commune\* : ..... Code Postal\* : .....

Merci d'indiquer le nom et le prénom des autres frères et sœurs utilisant le transport scolaire\* : .....

**ÉLÈVE UTILISANT L'ABONNEMENT A.S.R.**

NOM\* : ..... Prénom\* : .....

Né(e) le\* : ...../...../.....

Sexe\* : F  M

J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente Irigo\*

J'ai lu et j'accepte les modalités de traitement de mes données par Irigo\*

\*Mentions obligatoires

Atteste avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier A.S.R. 2018-2019 et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements notés sur le dossier.

Par ailleurs, le représentant légal du scolaire s'engage à ce que l'enfant utilise au minimum 8 fois par semaine le trajet en train.

À ..... Le ...../...../..... **Signature d'un parent ou du responsable légal**

**RAPPEL : afin que votre demande soit prise en compte :**

1/ Vérifiez l'intégralité des informations fournies pour ce formulaire (pages 3 et 4),

2/ Joignez deux photos d'identité de l'élève et une enveloppe timbrée mentionnant les nom et adresse du demandeur,

2/ Signez le dossier et transmettez-le avant le 31 juillet 2018 à :

**Service Consommateurs IRIGO**

**CS 90032**

**49180 St Barthélemy d'Anjou CEDEX**

Les pages 1 et 2 sont à conserver par la famille.

NB : toute déclaration frauduleuse ouvre droit à d'éventuels recours.

**La loi 78-17 du 8 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites au présent formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Service chargé de l'instruction de ce dossier.**